

fondément touché, l'union sacrée du peuple allemand en est troublée, surtout en ce moment où se joue l'existence même de l'Allemagne. Le centre catholique a jeté dans le public d'Allemagne une pomme de discorde, alors que tout nous crie qu'il faut nous tenir plus unis que jamais. La conscience évangélico-allemande se révolte avec dégoût contre le fait qu'en cette année du quatrième centenaire de la réforme protestante, on ouvre les frontières d'Allemagne à l'activité effrénée des Jésuites, ces néfastes contre-réformateurs qui sont la personnification même et les porte-étendards de toutes les tendances hostiles à la réforme protestante. ”

(Semaine catholique de la Suisse française.)

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

BENEDICTION D'ORNEMENTS

Quels sont les ornements qu'un sacristain doit faire bénir avant de les mettre en usage ?

Ce sont, outre les trois nappes de l'autel, les ornements que revêt le prêtre pour célébrer la sainte messe. Ce sont donc l'amict, l'aube, le cordon, le manipule, l'étole et la chasube. On n'est pas tenu de faire bénir les dalmatiques et tuniques, non plus que les chapes quoiqu'on puisse le faire ainsi que pour le voile du calice et la bourse. Le corporal doit être bénit. Il faut aussi bénir les étoles avec lesquelles on distribue la sainte communion en dehors de la messe. S'il arrivait qu'on fit servir à la messe quelque ornement non bénit, il ne serait pas bénit par l'usage et il faudrait quand même le faire bénir avant qu'il ne serve de nouveau.

PERTE DE BENEDICTION

Quand une aube perd-elle sa bénédiction ? Est-il vrai qu'il faille faire bénir de nouveau un cordon brisé dont on a réuni les deux parties ?